

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Demande de participation
au dispositif
« restauration des
patrimoines historiques
2017-2019 » du Conseil
Départemental des
Yvelines au titre de
l'année 2019**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 juin 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 28 juin 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Madame BURGER, Madame AZRA, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur HAÏAT, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 19 F 03

Avaient donné procuration:

Monsieur LETARD à Madame GUYARD
Monsieur MERCIER à Monsieur OPHELE
Madame DORET à Madame LESUEUR
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame LESGOURGUES à Monsieur CADOT
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Etait absent:

Monsieur MITAIS

Secrétaire de séance:

Monsieur AGNES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190627-19-F-02-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019

N° DE DOSSIER : 19 F 02

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES 2017-2019 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental des Yvelines a réaffirmé son soutien financier en faveur du patrimoine yvelinois par l'adoption d'un dispositif consacré à la restauration du patrimoine historique monumental, mobilier et documentaire (archives) en péril dénommé « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » en date du 16 décembre 2016.

L'aide départementale prend la forme d'un fonds de concours de 65 % de la dépense TTC, plafonnée à 35 000 € par opération.

Pour les documents d'archives, l'intérêt patrimonial, l'état de péril, le caractère d'urgence et la pertinence des travaux sont appréciés par les services compétents du Département (Pôle Sauvegarde et transmission des Patrimoines et Pôle Archives de la direction de la Culture, des Patrimoines et des Archives).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a ainsi fait restaurer trois registres en 2017 et 29 plans conservés aux Archives municipales en 2018. En 2018, le montant de la restauration s'est élevé à 3 461,34 € TTC. La participation du Département a été de 2 249,87 € TTC. La somme restant à la charge de la Ville s'est élevée à 1 211,47 € TTC.

Toujours soucieuse de préserver son patrimoine et notamment ses fonds d'archives conservés au sein des Archives municipales, la Ville souhaite soumettre de nouveaux documents à restaurer au titre de l'année 2019 au Conseil Départemental des Yvelines.

Il s'agit des documents suivants :

- Registre des baptêmes du 31 mars 1640 au 31 mars 1656 (GG 26), comportant notamment l'acte de baptême de Louis XIV en date 21 avril 1643 ;
- Quatre registres du recensement de population de 1909 ;
- 13 plans dont une série de plans sur la rénovation de l'Église Saint-Germain (datés de 1823 et 1836).

Ce projet répondant aux objectifs du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » pour sa partie documentaire (archives), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la restauration de ces documents, au titre de l'année 2019, auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

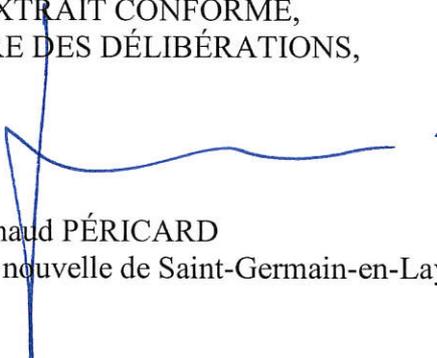
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la restauration de cinq registres et 13 plans conservés aux Archives municipales, au titre de l'année 2019, auprès du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2017-2019 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye